

| Lieu de vie | Critères d'évaluation et illustrations | Niveaux d'incidences paysagères |
|---|--|---|
| Commune de Chaumont-Gistoux | | |
| <p>Corroy-le-Grand</p> <div data-bbox="203 411 389 632"> <p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ZH/ZHCR/ZACC Zone boisée Zone de non-visibilité <p>Incidences paysagères quantitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> Négligeables Faibles Limitées Modérées Importantes </div> | <div data-bbox="421 408 1106 1094"> </div> <p data-bbox="421 1102 1106 1126">Figure 124 : Incidences paysagères quantitatives – Corroy-le-Grand</p> <p data-bbox="1137 379 1852 512">Situé au nord-ouest des éoliennes, ce village est à une distance importante ainsi que sur un versant opposé au projet. Les éoliennes ne seront donc visibles que depuis les espaces aux vues dégagées au sud du village.</p> <p data-bbox="1137 520 1368 544">Critères quantitatifs</p> <ul data-bbox="1182 552 1852 831" style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural située à moins de 5 km du projet couverte par des zones de visibilité : 10 % • Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles : 5 éoliennes (depuis 4 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural située à moins de 5 km du projet) • Distance au projet : minimum 4,3 km • Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 2° <p data-bbox="1137 850 1352 874">Critères qualitatifs</p> <ul data-bbox="1182 882 1852 1235" style="list-style-type: none"> • Parties visibles des éoliennes : extrémités des pales <ul style="list-style-type: none"> ○ Obstacles visuels naturels : relief/alignements d'arbres/arbres isolés ○ Obstacles visuels anthropiques : maisons mitoyennes / maisons séparées • Orientation des vues : <ul style="list-style-type: none"> ○ espaces privés : majoritairement pas orientées vers le projet ○ espaces publics : majoritairement pas orientées vers le projet | <p data-bbox="1883 727 2029 890">A l'échelle du village de Corroy-le-Grand : négligeables</p> |